

# L'Apollinaire

Prochaine parution : 21 juin 2023

Date de tombée : 29 mai 2023



## Table des matières

Mot du maire.....	2	Urbanisme.....	9
Défi Pissentlis.....	3	Service de sécurité incendie.....	10
Affaires municipales.....	5	Travaux publics.....	11
Bibliothèque au Jardin des livres.....	6	Organismes et partenaires.....	12
Loisirs et sports.....	8	Procès-verbaux.....	17

# Mot du maire

Cher(ère) concitoyen(enne),

Après avoir inauguré officiellement l'Espace Philippe Boucher le 10 décembre 2022, nous voici déjà rendu au bilan de la première saison. D'abord vous dire que sur une période de 17 semaines (10 décembre 2022 au 7 avril 2023), la patinoire a accueilli environ 8 000 personnes sur un horaire partagé entre le patinage libre et le hockey libre. Quelques événements spéciaux ont également eu lieu, dont la Classique hivernale des Mercenaires et un match préparatoire pee-wee en vue du Tournoi international Pee-Wee de Québec. Enfin, avec les nombreux soubresauts de température que nous avons connu durant l'hiver, force est de constater que l'investissement dans cette infrastructure en valait la peine. En effet, la patinoire n'a été fermée qu'une journée en raison d'une forte tempête de neige et des vents violents.



## Relais pour la vie de Lotbinière

Le Relais pour la vie Lotbinière aura lieu le 10 juin prochain, toujours à Saint-Apollinaire. Cette année, les 18 maires de la MRC de Lotbinière ont décidé de s'unir pour former une équipe, les Maires de Lotbinière. En tant qu'élus, il est important d'être solidaires envers notre communauté. Il était donc naturel pour nous de former cette équipe pour témoigner de notre soutien envers ces familles qui sont touchées par le cancer. Comme capitaine, je suis fier de cette implication de tous mes collègues et j'invite les citoyens à participer en grand nombre à cet événement rassembleur. 18 maires unis contre le cancer! Il est possible de faire un don en vous rendant sur le site Web du Relais pour la vie et en cherchant le nom du participant (Jonathan Moreau) ou l'équipe (Maires de Lotbinière).

## Le retour du Défi pissenlits

Pour une 2e année consécutive, la Municipalité de Saint-Apollinaire participera au Défi pissenlits. Ce défi a pour objectif de sensibiliser la population à l'importance des insectes pollinisateurs puisque les abeilles assurent le tiers de notre alimentation par la pollinisation. Vous vous demandez comment participer à ce défi? C'est fort simple, il s'agit de retarder la tonte de gazon au printemps pour laisser pousser les pissenlits et en faire profiter aux insectes pollinisateurs. Le pissenlit est l'une des premières sources en abondance de nourriture au printemps. Après un rude hiver sous la neige, les insectes pollinisateurs profiteront de tous ces pissenlits pour reprendre des forces pour la saison de pollinisation qui commence. Pour les citoyens qui désirent afficher leur adhésion au défi, des affichettes seront disponibles au bureau municipal. La Municipalité fera également sa part en évitant de tondre certains terrains municipaux. Bon défi à toutes et à tous!

## Bonification du transport collectif dans Lotbinière

Le 20 mars dernier, j'ai participé à une conférence de presse de la députée Isabelle Lecours qui nous annonçait une subvention de près de 2 M\$ pour le développement du transport collectif dans Lotbinière. Cette subvention permettra de bonifier l'offre vers Québec et Lévis, mais aussi entre les municipalités de la MRC et ainsi améliorer la mobilité sur le territoire. Une belle nouvelle pour Lotbinière!

Votre maire,  
Jonathan Moreau

# Saint-Apollinaire renouvelle sa participation au Défi des pissenlits!

## Et vous?

Le lancement aura lieu le 5 avril. Procurez-vous votre affichette au  
bureau municipal!



# TDJ LA RIGOLE



## ANIMATEURS

POUR CET EMPLOI TU DOIS...

- ÊTRE ÂGÉ DE PLUS DE 14 ANS
- AIMER LES ENFANTS
- ÊTRE DISPONIBLE TOUT L'ÉTÉ DU LUNDI AU VENDREDI
- ÊTRE DYNAMIQUE



## ANIMATEURS SPÉCIALISÉS

POUR CET EMPLOI TU DOIS...

- ÊTRE PATIENT
- DÉTENIR DE BONS OUTILS POUR AIDER LES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS
- ÊTRE DISPONIBLE TOUT L'ÉTÉ DU LUNDI AU VENDREDI

Soumets ta candidature au  
[tdjlarigole@hotmail.com](mailto:tdjlarigole@hotmail.com)



# Affaires municipales

## Facture de taxes 2023



**31 mai**  
2<sup>e</sup> versement

**31 août**  
3<sup>e</sup> versement

**30 novembre**  
4<sup>e</sup> versement

Pour plus d'informations ou pour un changement d'adresse, contactez-nous :

[taxation@st-apollinaire.com](mailto:taxation@st-apollinaire.com)  
418 881-3996, poste 225



Vous n'êtes toujours pas inscrit au dossier citoyen personnalisé sur Voilà ?  
Inscrivez-vous dès maintenant !

La procédure est disponible en page d'accueil du site web de la Municipalité.

## Modifications à l'horaire

### Fête des patriotes

	<b>Lundi 22 mai</b>
<b>Bureau municipal</b>	Fermé
<b>SAAQ - Mandataire</b>	Fermé
<b>Centre multifonctionnel</b>	Ouvert (selon l'horaire des activités)
<b>Bibliothèque</b>	Fermé

### Urgence - Travaux publics

Pour signaler une urgence, composez le 418 808-9406 en tout temps.

### Horaire estival

À compter du premier vendredi du mois de juin (2 juin), et ce, jusqu'au dernier vendredi du mois d'août (25 août), l'horaire du **bureau municipal** sera le suivant :

- Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
- Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h

Pour la même période, l'horaire du bureau mandataire de la SAAQ sera le suivant :

- Lundi au mercredi : 8 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : 8 h 30 à 20 h
- Vendredi : 8 h 30 à 15 h

# Bibliothèque Au jardin des livres

## Heure du conte en pyjama (animé par Jolène Charbonneau)

Quand : 19 avril et 24 mai

Où : à la bibliothèque

Heure : 18 h 30 à 19 h 30

### Inscriptions obligatoires\*

Public cible : Pour les 3 à 6 ans

Maximum de 15 enfants + un parent



Pour vous inscrire :  
418 881-3996, poste 250  
[bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

\*Pour les abonnés de la bibliothèque  
seulement

## Marimba et le djembé du tonnerre

Samedi 22 avril, 10 h 30

Centre multifonctionnel – Salle 101

Un concept interactif très dynamique avec des chansons, des marionnettes et un aspect éducatif sur les instruments de percussion dont, bien sûr, le djembé. Les enfants auront du plaisir à participer. Laissez-vous transporter à travers un conte rempli de rebondissements et de musique.

**Clientèle :** 2 à 8 ans

**Durée du spectacle :** 45 minutes

**Type de spectacle :** Conte musical

Pour vous inscrire :

- [bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)
- 418 881-3995, poste 250

Gratuit pour les abonnés / 5\$ pour les non-abonnés

## ARTISTES PEINTRES RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche d'artistes peintres amateurs de Saint-Apollinaire pour une exposition durant les Journées de la culture, qui se tiendront à la fin du mois de septembre. Contactez-nous!

**Date limite : 31 mai 2023**

Pour informations : [bibliotheque@st-apollinaire.com](mailto:bibliotheque@st-apollinaire.com)

## Conférence voyage sur le Japon

Animé par Pierre-Luc Côté

Pierre-Luc a vécu toutes sortes d'aventures lors de ses deux voyages au pays du Soleil levant.

Au cours de cette conférence, il nous fera d'abord découvrir la frénésie de Tokyo en nous présentant les particularités de chacun de ses quartiers.

Par la suite, il nous fera visiter les temples de Kyoto, de Nara et de Koyasan. En chemin, il nous montrera ce qu'il reste d'Hiroshima et nous expliquera pourquoi l'île de Miyajima est bucolique.

Il nous présentera également quelques coins du pays qui sont un peu moins parcourus par les touristes, comme l'île de Yakushima et les onsen de Beppu.

Bien sûr, Pierre-Luc en profitera pour nous parler de ses rencontres avec les moines, les cosplays, les geishas et même les sumos qu'il a croisés sur sa route!

**Quand** : Mercredi 31 mai, à 19 h

**Où** : Salle du conseil municipal

Gratuit pour les abonnés / 10\$ pour les non-abonnés

## Conférence sur la santé mentale – Prendre soin de soi malgré le stress et l'anxiété

Animée par Rebecca Landry

As-tu l'impression d'avoir une gestion de ta vie ou que c'est ton stress/anxiété qui la gère? Viens te ressourcer et reprendre le contrôle de ta vie en misant sur tes forces!

**Quand** : Mercredi 10 mai, 19 h

**Où** : Salle du conseil municipal

Gratuit pour tous



Suivez-nous sur Facebook [Bibliothèque Au jardin des livres](#) pour connaître nos nouveautés.

Marc-Olivier Laprise, responsable de la bibliothèque

# Loisirs et sports

## À surveiller

### Marché horticole

*présenté par la Société d'horticulture et d'écologie de Lotbinière*

**Quand** : dimanche 14 mai, 10 h à 13 h

**Où** : Salle communautaire (83, rue Boucher)

Passionnés d'horticulture, cet évènement est pour vous !

### Relais pour la vie

*Société canadienne du cancer*

**Quand** : samedi 10 juin

**Heure** : 19 h à 7 h

**Où** : Parc Terry-Fox

## RELAIS POUR LA VIE DE LOTBINIÈRE

*"Participer au relais pour la vie, c'est contribuer à faire avancer les recherches plus rapidement parce que des vies en dépendent!"*

*Je vous invite à vous joindre à moi ce 10 juin !  
Inscrivez-vous au Relais pour la vie de Lotbinière !"*



### Appel à la patience !

Le soleil fait fondre la neige et vous êtes impatients de sortir votre planche à roulettes, votre vélo ou votre trottinette ?

Nous avons besoin de votre collaboration (et votre patience !) pour attendre la **fonte complète et naturelle** de la neige **avant** d'utiliser le *skate parc* et la *pumptrack*. Cela limitera les bris sur les équipements.

# Urbanisme

## Les abris d'hiver et les clôtures à neige doivent être retirés au plus tard le **1<sup>er</sup> mai**.

### Piscines et spas : un permis ou non?

L'installation d'une piscine ou d'un spa dont la capacité est de plus de 2 000 litres nécessite un permis.

Vous pouvez consulter les normes applicables sur le site web de la municipalité, dans l'onglet *Services*, section *Urbanisme*.

De plus, l'accès à la piscine doit respecter les normes du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Ces normes s'appliquent également aux piscines démontables.

### L'entretien de votre piscine et de son accès

Il est de votre responsabilité de vous assurer que les installations destinées à donner ou à empêcher l'accès à votre piscine sont maintenues en bon état de fonctionnement.

Cela inclut notamment :



- de s'assurer que le dispositif de fermeture et de verrouillage automatique de la porte d'une enceinte fonctionne bien et n'est pas entravé;
- de réparer les bris et les parties détériorées d'une enceinte;
- d'éviter que l'espacement entre le bas de l'enceinte et le sol augmente à plus de 10 cm en raison de l'érosion et du mouvement du sol ;
- de maintenir une bande de dégagement de 1 m autour de la piscine ou de l'enceinte, selon le cas.

### Mise aux normes au 30 septembre 2025

Les piscines installées avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 devront se conformer aux exigences du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles d'ici le 30 septembre 2025.

Toutes piscines installées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010 doivent déjà être conformes à ce même Règlement.

**Votre piscine est-elle sécuritaire? Faites le test au [www.baignadeparfaite.com](http://www.baignadeparfaite.com)**

Types des demandes de permis & certificats	janvier	février	cumulatif
Agrandissement – Bâtiment complémentaire	0	1	1
Autorisation – Abattage d'arbre	1	1	2
Autorisation – Changement d'usage	1	0	1
Autorisation – Enseigne	1	0	1
Branchemet	5	13	18
Clôture et muret	1	0	1
Construction bâtiment complémentaire	8	5	13
Construction bâtiment principal	8	12	20
Installation septique	3	1	4
Licence de chien	2	1	3
Piscine	2	4	6
Puits	2	1	3
Transformation et réparation	7	6	13
Lotissement	1	0	1
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>87</b>

# Service de sécurité incendie



## Au printemps, le brûlage des rebuts, c'est non!

L'arrivée du printemps est l'occasion de renouer avec les activités extérieures, dont l'entretien paysager. Certaines notions de sécurité doivent être précisées afin d'éviter les risques d'incendie, puisque même si le temps est frais et que la neige tapisse encore le sol à certains endroits, les résidus comme l'herbe sèche, les feuilles mortes et les broussailles sont propices à la propagation d'un incendie.

Il existe des alternatives sécuritaires et écologiques autres que le brûlage pour se débarrasser de résidus de nettoyage de terrain. En effet, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) recommande d'en faire du **compost** ou de les déposer pour la **collecte des résidus verts**. Pour les matières plus encombrantes, comme les grosses branches ou les vieux meubles, l'écocentre de la municipalité ou de la MRC est l'alternative toute désignée.

Ces options ont pour but de réduire le danger d'un incendie d'herbes, de forêt et même de résidence. Au cours de la dernière année, les pompiers sont intervenus à plusieurs reprises sur des feux de champs ou de forêt sur l'ensemble du territoire de notre MRC.

### Faire une demande de permis de brûlage

Si pour des raisons particulières il vous est impossible d'éliminer ces résidus autrement, vous pouvez faire une demande pour un **permis de brûlage, au moins 24 h avant la date prévue du brûlage**. Ce dernier vous sera accordé, avec des recommandations précises :

- Faire le brûlage à une distance sécuritaire des bâtiments et de la forêt;
- Vous assurer que le sol est dégagé, avec le moins de combustible possible;
- Avoir à votre portée un moyen pour contrôler le brûlage (extincteur, chaudière d'eau ou boyau d'arrosage).

### Pour faire une demande de permis de brûlage :

Composez le 418 808-9410.

Enfin, au moment du brûlage, la SOPFEU devra permettre les feux à ciel ouvert.

### Ce que vous pourrez brûler

Uniquement les **branches**, les **arbres** et les **feuilles mortes** sont autorisés à être brûlés. Toute autre matière combustible est proscrite en vertu des lois sur la qualité de l'environnement.

# Travaux publics

## Qui dit printemps, dit grand ménage!

Signaler un nid-de-poule	Nettoyage des rues et des parcs
<p>Aidez-nous à repérer ceux sur <b>notre réseau</b> :  <a href="mailto:municipalite@st-apollinaire.com">municipalite@st-apollinaire.com</a>  418 808-9406</p> <p>Pour la <b>route 273</b> et les <b>sorties de l'autoroute 20</b> :  Contactez le ministère des Transports.</p>	<p>Vers la <b>mi-avril</b>, nous débuterons le nettoyage des rues. Si vous voyez passer la machinerie dans votre secteur, évitez de stationner votre voiture dans la rue.</p> <p>Le nettoyage des parcs débutera vers la fin du mois d'avril.</p>
Collecte des objets monstres	Écocentre (85, rue des Vignes)
<p>Vous avez fait votre grand ménage et avez des gros morceaux à faire ramasser?</p> <p><b>Recyclav</b>  418 881-0084</p>  <p><b>Environnement Lotbinière</b></p> <p><b>LE SAVIEZ-VOUS?</b></p> <p>La plateforme de compostage de la MRC de Lotbinière est en fonction depuis novembre 2022. Une inauguration officielle est à venir en juin. Nous aurons du compost de qualité à donner au citoyen au printemps 2024!</p>  <p>« Je recommence à sortir toutes les semaines à partir d'avril! »</p>	<p>Le saviez-vous? Saint-Apollinaire a maintenant un écocentre, situé dans la cour du garage municipal. Voici la liste des <b>matières acceptées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Textiles (propres ou souillés)</li> <li>- Cartons de grand format</li> <li>- Huiles et filtres</li> <li>- Peintures, solvants, colles et aérosols</li> <li>- Pesticides, insecticides et fongicides</li> <li>- Piles</li> <li>- Fluocompactes et fluorescents</li> <li>- Appareils électroniques</li> <li>- Pneus de 48,5 pouces et moins, sans jante</li> <li>- Bonbonnes de propane</li> <li>- Produits ménagers de tous genres</li> <li>- Produits pour la piscine</li> <li>- Fertilisants et engrais</li> <li>- Cartouches et toners d'imprimante</li> </ul> <p>Veuillez déposer vos matières aux endroits désignés.</p> <p>Les employés ne peuvent pas vous aider, alors prévoyez d'être accompagné pour décharger vos matières.</p> <p>Nettoyez derrière vous par courtoisie pour le suivant.</p>

## Semaine de l'action bénévole (16 au 22 avril)

Être bénévole, c'est recevoir des sourires, des éclats de rire et des mercis en guise de récompenses.

Être bénévole, c'est donner sans compter.

Être bénévole, c'est un don de soi qui n'a d'égal que le sentiment du devoir accompli qu'il provoque.

**La municipalité remercie chacun d'eux pour leur engagement, qui est au cœur de la vitalité de notre milieu de vie.**

# MERCI !

Pssst... Une invitation viendra bientôt pour un évènement de remerciements.

## Organismes et partenaires



**pour** **briser** **l'isolement**

# BÉNÉVOLE RECHERCHÉ!

POUR VISITER UN AÎNÉ À ST-APOLLINAIRE

POUR INFORMATION:  
418-728-4825  
POSTE: 104



**EN SEMAINE DE**  
Laurier-Station  
Saint-Apollinaire  
Sainte-Foy

**DÉPARTS**  
le matin et le midi :  
Laurier-Station à  
**6 h 15, 6 h 45, 8 h  
et 11 h 15**

**RETOURS**  
le midi et le soir :  
Sainte-Foy à  
**13 h, 16 h 10, 17 h  
et 18 h 10**



### POINTS DE VENTE

PROXIM Kirouac et Lavoie : 130, boul. Laurier, Laurier-Station  
JEAN COUTU : 144, Principale, Saint-Apollinaire

[www.express-lotbiniere.com](http://www.express-lotbiniere.com) • 418 881-3884, poste 103



Maison de la Famille  
de Lotbinière

## Pour toutes les familles PROGRAMMATION HIVER 2023

GRATUIT -- INFORMATION - INSCRIPTION - 418-881-3486

ATELIERS (HOMMES, FEMMES, ENFANTS, PARENTS, GRANDS-PARENTS...)

<b>Chouette &amp; Pirouette</b> Mardi au vendredi 9 à 11h	10 janv au 26 mai	Ateliers-découvertes Parents-Enfants (0-5 ans) développement de l'enfant Entre Parents (échanges et partage sur la vie de parent).
<b>Stimulation langage motricité fine (4-8 ans)</b> Samedi 9h30 à 11h30	14 janv au 27 mai	Ateliers Parents - enfants 3-6 ans. Explorer les défis moteurs et de langage... Jeux collectifs, psychomoteurs et motricité fine, Soutien en groupe et en individuel
<b>Circuits motricité</b> (moins de 13 mois, 3 ans, 5 ans) Dimanche 9h30 à 11h30	15 janv au 12 mars	Ateliers parents-enfants favorisant la découverte et le développement moteur de l'enfant. Parcours adaptés, reproductibles par les parents. Notions de sécurité.
<b>Vie de famille</b> Jeudi 9h à 11h	12 janv au 25 mai	Atelier pour les Parents sur les défis de la vie de famille
<b>Santé physique et mentale</b> Vendredi 9h30 à 10h30	13 janv au 26 mai	Exercices et techniques pour vous détendre, vous dégourdir et vous revigorer
<b>Vitalité Intellectuelle</b> Mercredis 9h30 à 11h30	11 janv au 22 mars	Développer et entretenir vos capacités cognitives, connaissances, stratégies, vitalité intellectuelle, apprentissages, vivacité d'esprit, autonomie...

**LES APRÈS-MIDIS 13 à 15h** (adultes hommes, femmes de tous âges)

MARDIS-CUISINE	MERCREDIS-PÉRINATALITÉ	JEUDIS-CRÉATIVITÉ	VENDREDIS-ÉMOTIONS
On cuisine ensemble du 10 janv au 23 mai Discussion les Relations	Accompagnement de grossesse Pour les Mères, les Pères et Vie de Famille du 11 janv au 24 mai	Expériences de création du 12 janv au 25 mai Discussion Moi où j'en suis	Accueillir ses émotions Vivre le moment présent du 13 jan au 26 mai

**NOS SERVICES** pour INFORMATION et RENDEZ-VOUS 418-881-3486

### HALTE-GARDERIE DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H

**Consultation professionnelle brève** : Avocats – Médiation familiale

**Écoute accompagnement** : Individu, couple, parent, ainés. Mieux surmonter les difficultés

**Fête – Cœur – Temps** : Pour leur anniversaire, du temps pour les ainés

**Halte-allaitement** : Pour les mamans qui allaitent (accompagnement d'Allaitement Québec), 1 jeudi sur 2 en après-midi de 13h30 à 15h30

**Médiation Citoyenne** : Soutien pour arrondir des conflits (voisinage, famille, actes criminels, etc.)

**Pour mieux intervenir** : Conseils éducatifs pour parents d'enfants 5-17 ans \*

**Soutien lors d'un deuil** : Suivi, accompagnement, par Présence Lotbinière

**Soutien Séparation** : vivre sa séparation le plus harmonieusement possible, pour les enfants, pour vous, pour vos proches

**Soutien Coparentalité** : séparé mais en équipe Parent, pour les enfants, pour vous.

**Cocaïnoman anonymes** : Rencontres les lundis soirs 19h, pour tous types de dépendances.

# BESOIN D'AIDE?

VOUS AVEZ DE LA MISÈRE  
AVEC VOS APPAREILS ÉLECTRONIQUES?

100% GRATUIT

NE VOUS INQUIÉTEZ PAS

ABC Lotbinière offre des cours gratuits en nouvelles technologies:

- Téléphone intelligent
- Tablette électronique
- Ordinateurs



COURS DE L'APRÈS-MIDI: 13H30 À 16H  
COURS DU MATIN: 9H30 À 12H

APPELLEZ NOUS AU

418-728-2226



# L'Entraide

Bonjour cher(ères) citoyennes et citoyens de Saint-Apollinaire,

*L'Entraide*  
Saint-Apollinaire

Nous voulons remercier les gens de notre communauté qui, semaine après semaine, nous encouragent et qui nous donnent des précieux dons d'articles de maison, des jouets, des petits meubles et des vêtements pour adultes et enfants. C'est pour cette raison que nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour trier tous ces précieux dons. Notre communauté en profite grandement et les familles qui en bénéficient sont très reconnaissantes. Si vous pensez avoir un peu de temps à nous accorder pour venir passer un moment avec d'autre gens qui partagent du bonheur, venez nous rencontrer.

Avec la venue du frigo communautaire et l'armoire partage à l'extérieur de notre local, nous avons constaté que les gens apprécient et nous avons beaucoup de gens qui remplissent le congélateur et l'armoire. Continuez à nous aider à nourrir notre communauté et aider les gens de notre village.

Mettez à vos agendas le **samedi 27 mai** pour notre dîner hot-dogs pour le Relais pour la Vie. Venez encourager notre équipe à marcher toute la nuit. Cette journée de vente sera remise à 100% pour la cause de la Société canadienne du cancer. Les bénévoles seront là pour vous servir.

À bientôt,

Les bénévoles de L'Entraide de St-Apollinaire

## Les Filles d'Isabelle

Le 22 avril, c'est le Jour de la Terre. J'ai mal pour la Terre, nous polluons l'atmosphère, nous consommons trop d'eau, nous détruisons la nature, nous enfouissons les ordures, nous achetons à l'infini.

Nous ne pensons pas à demain. Pourtant, notre belle planète est notre unique maisonnette. Si elle se réchauffe autant notre Terre, c'est bien qu'elle est en colère. Et moi, je ne veux pas me taire!

Elle nous fait tant de bien. Et depuis fort longtemps, elle prend soin des humains. Dieu d'aujourd'hui et de demain, apprends-nous à en faire autant pour elle, aide-nous à réaliser qu'il est grand temps d'agir.

### Réunions mensuelles

Le 19 avril prochain aura lieu, au sous-sol de l'église de Saint-Agapit, à 13 h 30, notre réunion mensuelle.

Le 17 mai prochain aura lieu, au sous-sol de l'église de Saint-Agapit, à 13 h 30, notre réunion mensuelle. Un atelier est prévu sur l'Alzheimer.

Bienvenue à vous membres du Cercle Madeleine de Verchères!

Monique Defoy,

Régente du cercle Madeleine de Verchère 1110

# Cercle des fermières

Le printemps est à nos portes, ce qui signifie que notre Cercle relâchera bientôt ses activités régulières afin que nos membres puissent se consacrer à tout ce que nous aimons de l'été : les jardins, les vacances, le temps en famille et entre amis, etc.

Ça ne veut toutefois pas dire que nous sommes à l'arrêt ! Cette année, notre Cercle célèbre ses 75 ans d'existence. Plusieurs petites abeilles seront au travail pour préparer une rentrée automnale tout en couleurs : restez à l'affût d'ici là ! Et c'est sans oublier les projets de tissage qui se poursuivent à notre local, notamment un premier essai de châles d'été et d'hiver avec la technique *shadow weave*.

Les activités qui avaient été prévues dans le cadre de notre projet *Nouveaux horizons pour aîné(e)s* tirent maintenant à leur fin, mais selon l'engouement de nos membres, nous verrons à reconduire certaines d'entre-elles plus tard cette année. Nous sommes bien satisfaites de l'enthousiasme que ces activités ont générée.

Enfin, plusieurs des pièces produites par nos vaillantes membres sont disponibles pour la vente, afin de financer les achats nécessaires pour maintenir les activités de notre Cercle. N'hésitez pas à nous contacter pour en faire la demande, par courriel ou via notre page Facebook, dont vous trouverez le lien en scannant le code QR apparaissant dans cet article. De même, si vous avez l'intérêt de nous joindre à notre Cercle.

Nous vous souhaitons un heureux printemps !



## Jardins commémoratifs de Sainte-Elisabeth

### Un vent de fraîcheur chez JCSÉ !

En février dernier, JCSÉ a accueilli de nouveaux membres. Les délégués souhaitent la bienvenue à Mme Diane Laroche, directrice générale, M. Rosaire Lambert, délégué de Cimetière Saint-Flavien, et M. Jean-Claude Brousseau, délégué de Cimetière Issoudun.

La direction générale est à restructurer l'équipe administrative. Deux emplois sont à pourvoir : un d'adjoint(e) de direction et un d'adjoint(e) administratif(ve). La description des emplois est disponible sur notre site Internet au [www.jc-se.com/offre-emploi](http://www.jc-se.com/offre-emploi) ainsi que sur  [JardinsCommemoratifsSteElisabeth](https://www.facebook.com/JardinsCommemoratifsSteElisabeth).

**Nouvel horaire :** Lundi au jeudi, de 9 h à midi  
Sur rendez-vous en après-midi  
Fermé le vendredi

Les délégués et l'équipe de JCSÉ

## Dîner cabane à sucre

Quand : Vendredi 14 avril, à midi  
 Où : Salle de la FADOQ  
 Plusieurs activités sont prévues dans l'après-midi.  
 Coût : 20 \$, membre / 22 \$ non-membres  
 Cartes en vente auprès des membres du CA

## Soirées de danse

Quand : 21 avril, 19 mai  
 Heure : 19 h 30  
 Où : Salle communautaire

Activités	Quand	Lieu
Jeux régionaux	9 et 10 mai 9 h 30 à 16 h	Centre multifonctionnel (20, rue Terry-Fox)
Assemblée générale annuelle	13 mai 16 h  Suivi d'un souper spaghetti (cartes en vente du 14 avril au 5 mai)	Salle de la FADOQ
<b>Important : Les activités se termineront le 30 avril et reprendront le 11 septembre.</b>		

Envie de vous impliquer ? Nous avons 5 postes d'administrateurs en élection. Vous pouvez soumettre votre candidature à Mme Danielle Rochon (418 433-0823).

Nous tenons à remercier M. Gilles Bourdeau pour son implication en tant que président dans la dernière année!

## Chevaliers de Colomb



Il reste encore quelques activités au programme pour les prochains mois pour le conseil 9882 St-Apollinaire :

Avril	<b>14 et 15 avril</b> : congrès provincial à Victoriaville <b>29 avril</b> : Méchoui – Salle communautaire (18 h) Pour réserver votre carte : Paul-Yvon Dumais au 418 886-2115 Tous les profits seront retournés aux gens dans le besoin de notre communauté!
Mai	<b>27 mai</b> : Réunion des membres et élection – Salle du conseil Social de fin d'année – Salle de l'âge d'or (plus d'informations à venir)
Juin	<b>10 juin</b> : Relais pour la vie

Steeves Beaudry  
 Grand Chevalier, 9882 St-Apollinaire ([sbeaudry123@live.ca](mailto:sbeaudry123@live.ca))

# Club des Lions



Bon printemps à tous,

Voici des nouvelles des activités tenues par le Club Lions de St-Apollinaire.

Tout d'abord, Opération Nez Rouge de Lotbinière a été un succès. Il reste des fonds à distribuer. Si vous faites partie d'un organisme qui œuvre auprès des jeunes, vous pouvez faire une demande de don en écrivant au [clublionsst-apo@hotmail.com](mailto:clublionsst-apo@hotmail.com).

Notre armoire partage située à la Maison de la famille aide beaucoup de personnes momentanément dans le besoin. Pour ceux qui se posent la question, notre armoire n'est pas reliée au frigo partage situé au local de l'Entraide. Les deux se complètent quand même très bien.

Merci aussi à nos membres Lions qui ont généreusement donné de leur temps pour aider à déménager des meubles pour nos arrivants Ukrainiens.

Notre prochaine activité de financement aura lieu le **samedi 13 mai**. Pour le montant de votre choix, nous vous vendrons un suçon à l'éable et les dons recueillis iront à des œuvres pour la recherche sur les maladies infantiles comme le cancer ou le diabète.

Donc préparez votre monnaie et soyez généreux, comme vous savez si bien l'être!

Nicole Rousseau  
Club Lions St-Apollinaire.

## Procès-verbaux

### SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

#### ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 951-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en mars 2008;

ATTENDU QU'un promoteur a déposé un plan d'ensemble immobilier composé de 24 immeubles de 16 logements dans le secteur de la rue des Voyageurs;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Municipalité de réviser sa réglementation afin de l'adapter aux formes plus intensives d'occupation du territoire, et ce, tout en s'assurant que le cadre normatif reste cohérent avec les bonnes pratiques d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2023;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre

D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le second projet de règlement portant le no 951-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 952-2023 RELATIF À UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

ATTENDU QUE sur le territoire de la Municipalité, plusieurs immeubles en milieu rural ont des installations septiques non conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22);

ATTENDU QUE la Municipalité est en droit d'exiger de certains citoyens la mise aux normes de leur immeuble en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r-22), dont la responsabilité de l'application impose à la Municipalité;

ATTENDU QUE toute municipalité locale peut, par règlement, adopter un programme de réhabilitation de l'environnement et accorder une aide financière pour des travaux de mise aux normes, et ce, tel que stipulé à l'article 92 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 9 janvier 2023 par Denis Desaulniers, conseiller n° 5, et qu'une présentation du Règlement a été faite à cette même séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le règlement portant le no 952-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

## **EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON 2023**

ATTENDU QUE l'équipe de coordination du camp de jour 2022 souhaite revenir en poste pour la saison 2023;

ATTENDU QU' un excellent travail a été effectué en 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager Raphaëlle Marion, Florence Cloutier et Alycia Rancourt à titre de coordonnatrices du camp

de jour pour la saison 2023, selon les modalités prévues au contrat.

L'horaire de travail sera variable et à temps partiel de la mi-avril jusqu'au mois de mai, et à temps complet de juin à août.

Le conseil municipal autorise Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

---

## **AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES**

ATTENDU QUE la grille de tarification est demeurée la même depuis l'ouverture du Centre multifonctionnel;

ATTENDU QU'il y a augmentation des dépenses d'entretien et de ménage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De revoir la grille de tarification de location de salles à la hausse de 10% en arrondissant les montants au dollar près.

De rendre effective cette hausse dès maintenant pour les réservations futures, et de conserver l'ancien tarif pour les réservations déjà à l'horaire.

Adopté à l'unanimité.

---

## **VENTE DU CAMION AUTOPOMPE 422 – MACK 1989**

ATTENDU QUE le camion 422 – MACK - 1989 n'est plus en service depuis plusieurs années dans des opérations d'urgence du service incendie;

ATTENDU QUE le camion 422 – MACK - 1989 est utilisé pour la formation des pompiers régionale;

ATTENDU QUE le camion 422 – MACK - 1989 n'a plus de valeur marchande pour un autre service incendie, outre que pour des activités de formation des pompiers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit a été nommée par résolution comme le nouveau gestionnaire de formation régionale pour la formation des pompiers;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désire faire l'acquisition de ce véhicule afin de continuer le mandat de la formation des pompiers de notre région;

ATTENDU QUE l'article 938 du code municipal permet de conclure un contrat avec une autre Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à la Municipalité de Saint-Agapit le camion autopompe 422 – MACK – 1989 pour la somme symbolique de 1 \$. Le véhicule sera utilisé pour les activités de formation de nos pompiers au niveau régional.

Adopté à l'unanimité.

---

## **ACHAT D'UN CAMION CUBE USAGÉ**

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour l'achat d'un camion cube usagé;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle et délégation de pouvoir nous permet d'octroyer un contrat de gré à gré;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat d'un camion cube 12 pi GMC Savana 2019 auprès de Le Relais Chevrolet, au coût de 49 995 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

---

## **ENGAGEMENTS POUR L'ENTRETIEN ET LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU QUE dans le cadre de diverses demandes d'autorisation de prolongement de réseau à Saint-Apollinaire, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) demande à la Municipalité de confirmer certaines actions qui seront prises en lien avec la station d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a respecté son engagement à effectuer les mesures correctives quant aux exigences de rejet de la station d'épuration prévues à la résolution numéro 18728-01-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage formellement à réaliser les actions suivantes :

- Procéder à la vidange des boues aux bassins d'épuration au plus tard à l'automne 2023 et par la suite, de procéder à une mesure des boues;
- Réaliser et maintenir à jour un bilan de la capacité résiduelle tant au niveau de la station d'épuration que les postes de pompage et ce, pour chaque nouvelle demande d'autorisation. Ces bilans seront envoyés aux promoteurs afin d'appuyer leurs démarches au MELCCFP;
- Respecter l'échéancier préliminaire de réalisation de la mise à niveau des étangs d'épuration
  1. Publication de l'appel d'offres pour des services professionnels (plans et devis) : Début mars 2023
  2. Octroi du contrat pour services professionnels : avril 2023
  3. Demande d'autorisation MELCC : Automne 2023

4. Réception de l'orientation préliminaire du MELCCFP : Janvier 2024
5. Obtention du C.A : Printemps-été 2024 (selon CPTAQ)
6. Appel d'offres entrepreneur : Février-Mars 2024
7. Début des travaux : Été-automne 2024
8. Fin des travaux : Fin 2025

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Adopté à l'unanimité.

#### **ENGAGEMENT RELATIF AU CONTRÔLE QUALITATIF À LA SOURCE POUR LES NOUVEAUX COMMERCES OU INDUSTRIES À CONSTRUIRE SUR LA RUE INDUSTRIELLE**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été déposée le 23 septembre 2022 pour le prolongement des services de la rue Industrielle;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) veut s'assurer de l'impact du projet sur la qualité de l'environnement et demande des informations en lien avec la gestion des eaux pluviales issues de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité s'engage à exiger le contrôle qualitatif à la source en plus du contrôle quantitatif, pour tous les nouveaux projets de construction sur la rue Industrielle, entre la rue Marchand et la route de l'Ormière. Le niveau de contrôle qualitatif devra correspondre au critère de protection minimale du MELCCFP, pour un pourcentage d'enlèvement des matières en

suspension (MES) de 60 % à long terme sur une base annuelle.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Adopté à l'unanimité.

#### **REDDITION DE COMPTE 2022**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescilla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

#### **AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE 2023**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de pavage 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2

## ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site SE@O, pour l'exécution des travaux de pavage 2023.

Adopté à l'unanimité.

---

## AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux prolongement de la rue Industrielle

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site SE@O, pour l'exécution des travaux de prolongement de la rue Industrielle.

Adopté à l'unanimité.

---

## CONTRIBUTION DE 100 \$ AU GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE 2023

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi prépare la 9<sup>e</sup> édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu le 26 mai prochain.

ATTENDU QUE ce Gala veut honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performent dans un domaine particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1

## ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer financièrement à ce Gala, par une contribution financière de 100 \$, consistant à annoncer le nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire dans le programme de la soirée.

Adopté à l'unanimité.

---

## ACHAT DE CARTES POUR LE SOUPER RECONNAISSANCE DES CHEVALIERS DE COLOMB

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb de Saint-Apollinaire ont convié les membres du conseil municipal à leur souper reconnaissance qui aura lieu le samedi 11 mars prochain à la salle communautaire;

ATTENDU QU'à cette occasion, les Chevaliers célébreront 25 ans et 50 ans de vie colombienne de plusieurs frères;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5

ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 5 cartes pour participer à ce souper reconnaissance au coût de 20 \$ chacune, pour un total de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

---

## AUTORISATION À ENERGIR

ATTENDU QUE la Société Énergir a débuté des travaux dans le but d'installer une deuxième conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui traverse Lévis, Saint-Apollinaire et Saint-Flavien;

ATTENDU QUE la Municipalité a consenti à ses travaux le 4 juillet 2022 par la résolution numéro 18913-07-2022;

ATTENDU QUE les températures plus douces en décembre ont empêché Énergir de prendre de l'avance sur son chantier de doublement de sa conduite de gaz naturel entre Saint-Flavien et Lévis ;

ATTENDU QUE d'autres redoux pourraient survenir au cours des prochaines semaines ;

ATTENDU QUE ces travaux d'installation de la conduite doivent se faire en période hivernale ;

ATTENDU QU'Énergir veut sécuriser son échéancier afin de terminer ces travaux à temps ;

ATTENDU QUE le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés no 806-2017 prohibe l'utilisation d'équipement et d'outillage entre 21h et 7h du lundi au vendredi, et entre 17h et 9h les fins de semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De permettre à Energir de travailler de nuit sur le territoire de Saint-Apollinaire, jusqu'au 14 avril 2023 inclusivement, en plus de l'horaire de jour, afin d'être en mesure de respecter l'échéancier prévu. Que des mesures soient prises afin d'atténuer le bruit à proximité des résidences.

Adopté à l'unanimité.

---

## SÉANCE DU 6 MARS 2023

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 951-2023

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6 qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 951-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 590-2007 et ses amendements afin de modifier les limites de la zone 100R, modifier les limites de la zone 101I, et créer la zone 101.1R.

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO 953-2023

Avis de motion est par les présentes donné par Jason Bergeron, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no 953-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

### ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 953-2023

ATTENDU QUE la Loi sur le patrimoine culturel et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été modifiés;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter un règlement relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE cette obligation vise les immeubles patrimoniaux, lesquels sont définis à l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objectif du règlement est d'éviter la démolition injustifiée des immeubles patrimoniaux et d'intérêts en établissant des critères d'évaluation à respecter avant d'autoriser une démolition;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement,

déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que le projet de règlement portant le no 953-2023 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

### DÉROGATION MINEURE – 425, ROUTE 273

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 425, route 273

ATTENDU QU'à la suite de futurs travaux de réfection de l'intersection de la route 273 et de la rue Principale par le ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD), un plan d'aménagement de l'aire de stationnement projeté numéro 154090362 a été transmis au propriétaire par le MTMD pour approbation ;

ATTENDU QUE le projet d'aménagement de l'aire de stationnement propose des cases de stationnement à angle d'une largeur de 2.4 mètres ;

ATTENDU QUE pour un usage autre que résidentiel, la largeur des cases de stationnement doit être d'un minimum de 3 mètres ;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2021-090 a été déposée ;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 17 février 2023 ;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil

municipal

Que la demande de dérogation mineure numéro 2021-090 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

### PIIA ET DÉROGATION MINEURE – 471, ROUTE 273

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-633 pour la propriété située au 471, Route 273, lot numéro 6 554 472 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le demandeur a fait la demande afin de construire un bâtiment principal à l'usage d'un commerce ;

ATTENDU QUE les plans de construction, d'implantation et d'aménagement de l'aire de stationnement ont été déposés à la municipalité ;

ATTENDU QUE le bâtiment principal sera implanté à 52 degrés par rapport à la ligne de rue de la route 273 ;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de dérogation mineure numéro 2022-063 afin d'autoriser que le bâtiment principal soit implanté à 52 degrés par rapport à la ligne de rue alors que la norme du Règlement de zonage numéro 590-2007 spécifie que la façade d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne de rue ou être implantée avec un angle de 30° maximum par rapport à la ligne de rue ;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 27 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation ;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et du

Règlement de zonage numéro 590-2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que la demande de permis numéro 2022-633 soit autorisée comme demandé.

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-063 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

## **PIIA AFFICHAGE – 471, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les demandes de certificats d'autorisation numéro 2022-634 et 2023-008 pour la propriété qui sera située au 471, route 273 ;

ATTENDU QUE le demandeur a fait les demandes afin d'installer des enseignes murales et de modifier l'enseigne autonome existante pour un nouvel usage commercial ;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

Que les demandes de certificats d'autorisation numéro 2022-634 et 2023-008 soient autorisées comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

## **PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 2 DEMANDES**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les demandes suivantes :

2023-007 : Pour la propriété située au 136, rue Principale afin de construire un garage détaché ;

2023-017 : Pour la propriété située au 118, rue Principale afin d'abattre un arbre ;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces deux demandes et propose une évaluation par un professionnel qualifié dans la demande 2023-017 afin de confirmer l'état de santé de l'arbre à abattre ainsi que sa dangerosité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU par le conseil municipal

D'autoriser la demande 2023-007, tel que présentée.

Pour la demande 2023-017, le demandeur devra fournir une évaluation par un professionnel qualifié afin de confirmer l'état de santé de l'arbre à abattre ainsi que sa dangerosité.

Adopté à l'unanimité.

---

## **CPTAQ – 650, RANG BOIS-JOLY**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 650, rang Bois-Joly, cadastre du Québec 3 383 513 ;

ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie totale d'environ 1.61 hectare, incluant l'aire d'exploitation et l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur le lot 3 383 510 ;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QU'à l'extérieur de la zone agricole, il existe des espaces où l'exploitation d'une sablière est possible en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007, mais ces espaces ne sont pas disponibles ;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité.

---

## **INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ**

ATTENDU QUE le congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra au Centre de congrès de l'hôtel Rimouski du 20 au 22 avril 2023 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement, à participer au congrès de la COMBEQ, pour un montant de 640 \$ plus taxes.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget

prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement et d'hébergement.

Adopté à l'unanimité.

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches, sollicitant un soutien financier pour les Jeux du Québec – Hiver 2023;

ATTENDU QU'il y a 2 enfants de Saint-Apollinaire qui participent;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches une contribution financière de 200 \$, à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité.

### **COMMANDITE À L'ÉQUIPE DE BASEBALL MINEUR DES TOROS DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE l'organisation du baseball mineur des Toros de Lotbinière existe maintenant depuis plus de 16 ans et que cet organisme à but non lucratif permet à plus de 180 jeunes joueurs de la région de Lotbinière, dont 53 de Saint-Apollinaire, de pratiquer ce beau sport d'équipe;

ATTENDU QUE le programme de commandite des Toros permettra d'assurer le déroulement optimal des opérations ainsi que le renouvellement des équipements et des uniformes, et ce, en maintenant les frais d'inscription à des prix compétitifs;

ATTENDU QU'il existe 6 plans de commandite, la Municipalité de Saint-Apollinaire a opté pour le plan « Le coup de circuit » qui consiste à être commanditaire officiel pendant 3 ans et faire paraître le logo de la Municipalité à divers endroits, tel que sur les chandails et autres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De commanditer l'équipe de baseball mineur des Toros de Lotbinière en achetant le plan de commandite « Le coup de circuit » au coût de 3 000 \$ afin que nos jeunes joueurs puissent profiter pleinement de ce merveilleux sport, contribuant ainsi à l'amélioration et au maintien des bonnes habitudes de vie et encourager les jeunes à demeurer actifs pour une vie saine et en santé.

Adopté à l'unanimité.

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ANCOLIE**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer des travaux de prolongement de la rue de l'Ancolie;

ATTENDU QUE 13 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (taxes incluses)
Paysagistes 2000 inc.	125 775.17 \$
Jean-Claude Lizotte inc.	127 038.17 \$
Construction Lemay inc.	131 450.92 \$
E.M.P. inc.	135 792.86 \$
Excavations Tourigny inc.	136 203.44 \$
Dilicontracto inc.	136 912.23 \$
Les Excavations Ste-Croix	140 872.41 \$
Excavation Alex Martineau inc.	145 118.34 \$
Gilles Audet Excavation inc.	156 132.60 \$

Construction et Pavage Portneuf inc.	157 179.97 \$
Les Excavations Yannick Latulippe inc.	170 321.45 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	198 195.05 \$
Cité Construction TM inc.	211 893.14 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour le prolongement de la rue de l'Ancolie au plus bas soumissionnaire, soit Paysagiste 2000 Inc. pour la somme 125 775.17 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

### **RESOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 882 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 882 000 \$ qui sera réalisé le 16 mars 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
643-2010	173 700 \$
643-2010	315 100 \$
945-2022	113 100 \$
903-2021	1 356 722 \$
903-2021	1 786 517 \$
931-2022	991 246 \$
931-2022	145 615 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 643-2010, 945-2022, 903-2021 et 931-2022, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire avait le 13 mars 2023, un emprunt au montant de 488 800 \$, sur un emprunt original de 682 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 643-2010 et 643-2010;

ATTENDU QUE, en date du 13 mars 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 mars 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 643-2010 et 643-2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 mars 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 mars et le 16 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec

le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CENTRE DE LOTBINIERE  
140, RUE PRINCIPALE  
ST-APOLLINAIRE, QC  
G0S 2E0

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Apollinaire, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement

lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 643-2010, 945-2022, 903-2021 et 931-2022 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 mars 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 mars 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 643-2010 et 643-2010, soit prolongé de 3 jours.

Adopté à l'unanimité.

---

## RÉSOLUTION D'ADJUDICATION

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 643-2010, 945-2022, 903-2021 et 931-2022, la Municipalité de Saint-Apollinaire souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 mars 2023, au montant de 4 882 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

## 1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

250 000 \$	4,95000 %	2024
261 000 \$	4,75000 %	2025
272 000 \$	4,45000 %	2026
285 000 \$	4,30000 %	2027
3 814 000 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,51531 Coût réel : 4,70029 %

## 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

250 000 \$	4,90000 %	2024
261 000 \$	4,70000 %	2025
272 000 \$	4,45000 %	2026
285 000 \$	4,35000 %	2027
3 814 000 \$	4,30000 %	2028

Prix : 98,46900 Coût réel : 4,71287 %

### 3 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

250 000 \$	5,10000 %	2024
261 000 \$	4,90000 %	2025
272 000 \$	4,60000 %	2026
285 000 \$	4,50000 %	2027
3 814 000 \$	4,50000 %	2028

Prix : 99,21100 Coût réel : 4,72090 %

## 4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

250 000 \$	5,00000 %	2024
261 000 \$	4,80000 %	2025
272 000 \$	4,45000 %	2026
285 000 \$	4,30000 %	2027
3 814 000 \$	4,25000 %	2028

Prix : 98,18600 Coût réel : 4,74234 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel  
Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 882 000 \$ de la Municipalité de Saint-Apollinaire soit adjugée à la firme VALEURS

## MOBILIÈRES LAURENTIENNE INC.: BANQUE

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procéde au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la)

greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

Que le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité.

## **CESSION D'UN ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE**

ATTENDU QU'il y a eu réforme cadastrale du territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le 11 septembre 2006, la Municipalité a fermé et aboli, par la résolution numéro 13326-2006, l'ancien chemin montré à l'originaire, qui part du rang du Bois-de-l'Ail et qui rejoint la petite route du Bois-de-l'Ail traversant les anciens numéros de lots 327 et 376;

ATTENDU QU'une parcelle de ce chemin porte maintenant les numéros de lots 3 964 872 et 3 964 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QUE les propriétaires de la terre adjacente utilisent ces lots depuis des décennies,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De céder gratuitement à M. Bernard Ouellet et M. Guy Ouellet, les lots 3 964 872 et 3 964 873 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou la mairesse suppléante Prescylla Bégin et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité.

---

## **TRANSACTION AUX DOSSIERS DE COUR 200-09-010388-210 (200-17-026762-175)**

### **179) ET 200-09-010389-218 (200-17-026877-175)**

ATTENDU que le 13 janvier 2023, la Cour d'appel a émis des ordonnances contre les parties défenderesses aux dossiers de Cour portant les numéros 200-09-010388-210 (200-17-026762-179) et 200-09-010389-218 (200-17-026877-175).

ATTENDU que les parties défenderesses considèrent que les délais d'exécution imposés par la Cour d'appel sont impossibles à respecter;

ATTENDU que les parties défenderesses ont fait part de leur intention à la Municipalité de porter la décision de la Cour d'appel en appel devant la Cour suprême du Canada et d'adresser une demande de suspension de l'exécution du jugement de la Cour d'appel;

ATTENDU qu'après discussion, les parties ont décidé de conclure une transaction qui permettra de s'entendre sur des nouveaux délais d'exécution du jugement de la Cour d'appel;

ATTENDU que la conclusion de cette transaction est notamment faite en contrepartie que les parties défenderesses renoncent à leur droit d'appel à la Cour suprême du Canada;

ATTENDU que la conclusion de cette transaction permet à la Municipalité de s'assurer que l'instance judiciaire prenne fin définitivement et de limiter les frais et honoraires qui en découlent.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Il est résolu d'accepter la transaction signée par la partie défenderesse le 1<sup>er</sup> mars 2023 et d'autoriser le maire Jonathan Moreau à signer ledit document.

Adopté à l'unanimité.

---

## **EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE COMME SECRÉTAIRE**

ATTENDU QUE madame Manon Côté a remis sa démission;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée en janvier dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylla Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Marie France Dumont pour occuper le poste de secrétaire relation avec les citoyens.

Le poste est à temps plein, 35 heures/semaine, et ce, depuis le 20 février 2023.

Que les conditions de travail soient celles inscrites à la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité.

---

## **CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du groupe vocal Les Harmoniques, sollicitant une participation financière pour leur spectacle annuel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au groupe vocal Les Harmoniques, une contribution de 100 \$ pour leur spectacle annuel.

Adopté à l'unanimité.

## Municipalité de St-Apollinaire

11, rue Industrielle

Tél. : 418 881-3996

Téléc. : 418 881-4152

Postes	Fonctions
221	Réceptionniste/agente de bureau
224	Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et environnement
225	Julie Paré, secrétaire administrative – taxation
227	Jonathan Moreau, maire
229	Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
232	Martine Couture, directrice générale
235	Nathalie Breton, adjointe à l'inspecteur en bâtiment
240	Isabelle Larose – secrétaire administrative – comptabilité
241	Stéphanie Gaudreau, directrice des communications

**Heures d'ouverture :** lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

 **CENTRE MULTIFONCTIONNEL**  
SAINT-APOLLINAIRE  
(20, rue Terry-Fox)

Tél. : 418 881-3996

Postes	Fonctions
231	Dany Lamontagne, directeur du service des Loisirs
239	Jean-Michel Blouin, adjoint aux loisirs
237	Location de salles et inscription pour cours



Matières résiduelles (ordures, recyclage, compost)

Tél. : 418 881-3996, poste 222  
[regie@st-apollinaire.com](mailto:regie@st-apollinaire.com)

L'horaire des collectes est disponible sur le site web de la Municipalité, dans la section *Services*, sous l'onglet *Matières résiduelles*.



Tél. : 418 881-7227

**Heures d'ouverture :**

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8 h 30 à 16 h 30
- Jeudi : de 8 h 30 à 20 h

[www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)

## Bibliothèque Au jardin des livres

Tél. : 418 881-3996, poste 250

**Heures d'ouverture**

Dimanche	9 h à 12 h
Lundi	Fermée
Mardi	13 h 30 à 20 h 30
Mercredi	9 h à 11 h 13 h 30 à 17 h 30
Jeudi	15 h 30 à 20 h 30
Vendredi	Fermée
Samedi	9 h à 12 h



## Travaux publics

Tél. : 418 881-3996, poste 223

Urgences : 418 808-9406 (en tout temps)

## Service incendie

Pour permis de brûlage ou informations (non-urgentes)

Tél. : 418 881-3996, poste 238

Cellulaire : 418 808-9410

Directeur du Service : Martin Miller





# Déco-Rampe

Conçues pour embellir Fabriquées pour durer



Rampes d'aluminium  
et de verre trempé  
Colonnes, limons et  
marches d'aluminium

Venez nous rencontrer à notre  
**salle de montre de Saint-Apollinaire**  
pour une **SOUMISSION GRATUITE**

**SIÈGE SOCIAL**  
200, rue Industrielle,  
Saint-Apollinaire (Québec)  
G0S 2E0

**SALLE DE MONTRE**  
**QUÉBEC**  
2500, rue Jean-Perrin, local 160,  
Québec (Québec) G2C 1X1

**SALLE DE MONTRE**  
**LÉVIS**  
5145 Boul. Guillaume-Couture,  
Lévis (Québec) G6V 4Z5

Tél.: 418 881-4242 | Sans frais: 1 866 881-4242 | [info@deco-rampe.com](mailto:info@deco-rampe.com) | [www.deco-rampe.com](http://www.deco-rampe.com)